

DOSSIER D'INSCRIPTION 2020 – 2021

AMENAGEMENT D'HORAIRE MUSIQUE

LYCEE – SECTION GENERALE (*)

Remplir en caractère d'imprimerie un dossier par discipline présentée. Toutes les rubriques doivent être renseignées.
Tenir compte des limites d'âge selon les disciplines et les niveaux.

(*) Conformément au règlement du CRR, seuls les élèves inscrits en section S2TMD au lycée La Fontaine bénéficient du statut et du tarif des Horaires Aménagés. Les élèves inscrits en aménagement d'horaires (Section Générale au Lycée) sont soumis au tarif appliqué à tous les élèves du CRR inscrits en cursus traditionnel.

MERCREDI 29 AVRIL 2020

DISCIPLINE PRESENTEE

Instrument : _____ Professeur souhaité : _____

Niveau présenté :
(cocher la case correspondante)

Cycle 2.3 Cycle 2.4 Cycle 3 CEM CPES*

*pour le Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES), remplir obligatoirement le dossier CPES de l'instrument concerné

CANDIDAT

Nom :		Prénom :	
Date de naissance :		Lieu de naissance :	
Adresse :			
Code postal-Ville : (Joindre la photocopie d'un justificatif de domicile)		Téléphone :	
Portable :		Mention obligatoire e-mail : (EN MAJUSCULES)	
Nationalité	<input type="checkbox"/> française	<input type="checkbox"/> pays de l'U.E. préciser : _____	<input type="checkbox"/> autre Préciser : _____

POUR LES CANDIDATS MINEURS

Nom, Prénom du responsable légal :	
Adresse : (si différente)	
Téléphone/portable :	Téléphone professionnel :

NOM, PRENOM :

ENSEIGNEMENT MUSICAL ANTERIEUR

	Etablissement(s)	Année	Niveau atteint	Récompenses obtenues
Discipline principale : (préciser laquelle) _____				
Formation musicale :				

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Lycée La Fontaine
1, Place de la Porte Molitor – 75016 Paris

Autre lycée : _____

Niveau scolaire **2020-2021**

- Seconde générale
 Première générale
 Terminale générale

- Je m'engage à régler les droits d'inscription au concours à réception de la facture de la Régie Centralisée de GPSO.
- Je m'engage à prendre connaissance du **règlement intérieur et du règlement des études** (consulter les affichages ou le site du CRR : crr-bb.seineouest.fr).
- Je m'engage à **prendre une assurance** "risques extrascolaires", le conservatoire n'ayant pas obligation de surveillance en dehors des cours.
- Je m'engage, après mon admission, à ne pas être inscrit dans un autre établissement d'enseignement musical pour la discipline présentée au concours et à participer à toutes les activités complémentaires liées au cursus.
- J'autorise gracieusement et sans limite dans le temps la ville de Boulogne-Billancourt et Grand Paris Seine Ouest, à **publier à titre non commercial la photographie** de mon enfant sur les supports de communication de la ville et de l'Etablissement Public Territorial :
 OUI NON (cocher la case correspondante)
- J'autorise le CRRBB à transmettre mes coordonnées à l'APEC (Association des Parents d'Elèves du Conservatoire)
 OUI NON (cocher la case correspondante)

FAIT A : LE :

Signature du candidat

(OU DES PARENTS DU CANDIDAT MINEUR) :

.....

MODALITES D'INSCRIPTION

REUNION D'INFORMATION

Mercredi 26 février à 19h30 – salle d'Art lyrique du Conservatoire

➤ RETRAIT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est disponible au Conservatoire à partir du **1^{er} février** et en téléchargement sur : crr-bb.seineouest.fr
Remplir obligatoirement toutes les rubriques et y joindre les pièces demandées. Déposer le dossier complet ou le retourner auprès du Conservatoire pendant la période d'ouverture des inscriptions.

➤ DEMARCHES A EFFECTUER AUPRES DU RECTORAT

- Constitution obligatoire du dossier de l'élève auprès du Rectorat de Paris, DVE, service des lycées.

➤ DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : **Mercredi 18 mars 2020**

Tout dossier incomplet ou arrivé hors délai ne pourra être traité et entraînera l'interdiction de concourir.

Joindre obligatoirement au dossier d'inscription :

- 1- La photocopie d'un justificatif de domicile
- 2- Une photographie d'identité
- 3- La fiche informative jointe

➤ ÉVALUATION DES APTITUDES MUSICALES

Les candidats passent une évaluation des aptitudes artistiques musicales (programmes imposés)

Programmes imposés

Disponibles par voie d'affichage et en téléchargement sur crr-bb.seineouest.fr
À partir du 24 février, 15h

Évaluation des aptitudes artistiques musicales au Conservatoire, le :
Mercredi 29 avril 2020

Aucune convocation individuelle n'est envoyée.

Les horaires de passage sont affichés au Conservatoire une semaine avant la date des évaluations des aptitudes musicales, à partir de 14h et sur le site internet du Conservatoire crr-bb.seineouest.fr et non communiqués par téléphone.

FICHE INFORMATIVE 2019-2020

NOM, PRENOM DE L'ELEVE :

NIVEAU INSTRUMENTAL DEMANDE EN 2020-21 :

AVIS DU PROFESSEUR D'INSTRUMENT

Nom du professeur : _____

Établissement actuel : _____

Nombre d'année(s) effectuée(s) : _____ Niveau actuel : _____

(Assiduité, motivation, réaction et participation, travail personnel, sens de l'instrument (habileté, aptitudes d'oreille et rythmiques...))

AVIS DU PROFESSEUR DE FORMATION MUSICALE

Nom du professeur : _____

Établissement actuel : _____

Nombre d'année(s) effectuée(s) : _____ Niveau actuel : _____

(Assiduité, motivation, réaction et participation, travail personnel, sens de l'instrument, aptitudes d'oreille et rythmiques...)

NOM, PRENOM DE L'ELEVE :

AVIS DU PROFESSEUR DE CHORALE

Nom du professeur : _____

Établissement actuel : _____

Nombre d'année(s) effectuée(s) : _____ Niveau actuel : _____

Motivation, participation, attention, concentration, capacité à chanter seul devant le groupe, capacité à tenir sa voix dans un morceau polyphonique
implication dans le travail de technique vocale ...

AVIS DU PROFESSEUR D'ORCHESTRE ET/OU D'ENSEMBLE

Nom du professeur : _____

Établissement actuel : _____

Nombre d'année(s) effectuée(s) : _____ Niveau actuel : _____

Assiduité, motivation, réaction et participation, travail personnel, aptitudes d'oreille et rythmiques ...

INFORMATIONS GENERALES | SCOLARITE

RECRUTEMENT

Les candidats passent une évaluation des aptitudes musicales.

- exécution d'un programme imposé affiché au CRR et mis en ligne sur crr-bb.seineouest.fr
- évaluation de formation musicale

ENSEIGNEMENT MUSICAL

- instrument : 1h
- formation musicale : 2 x1h
- analyse ou culture musicale : 2h
- chant choral : 1h à 2h
- orchestre (pour les instruments concernés) : 1h15 à 2h
- musique d'ensemble ou musique de chambre (selon instruments)
- UV libre pour les DEM (se référer au règlement général des études)

Des studios de travail, une médiathèque et une salle d'étude surveillée sont mis à disposition des élèves pour compléter leur emploi du temps.

ÉVALUATIONS

Les élèves passent les examens au même titre que les élèves du cursus traditionnel du CRR.

Les passages d'un niveau à l'autre sont obtenus lors des examens de fin de cycle et demeurent indépendants des passages d'une classe à l'autre au lycée.

REGLEMENT

En cas d'insuffisance constatée dans les études musicales, le Directeur du CRR peut exclure un élève à l'issue de l'année scolaire.

RESPONSABILITE

Il est à noter que les trajets effectués par les élèves entre les deux établissements relèvent (Lycée et Conservatoire) de l'entière responsabilité des parents.